



35e séance du Conseil général

Mardi 21 avril 2015 à 20h

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sylvia Morel (PLR)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc

Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Can Oguzhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Obrist Matthieu, Oltramare Marc-André, Othenin-Girard Michael, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe,

Excusé(e)s : Imeri Shaip, Marchon Lucie, Moser Claude-André, Vurucu Inan

Quatre conseillers communaux sont présents. Excusé: Pierre-André Monnard, démissionnaire.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. J'ai le plaisir d'ouvrir cette 35e séance du Conseil général, séance extraordinaire. Du fait de ces deux points à l'ordre du jour, je me récuse. Mme Célia Clerc présidera cette séance.

Je souhaite que cette séance se passe bien, avec des propos corrects et que chacun respecte l'autre. Merci d'avance et bonne soirée.

M. Yves Morel (PLR) se récuse.

*Lettre de Pierre-André Monnard à la présidente du Conseil général,
du 3 avril 2015*

Madame la présidente du Conseil général,

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions de Conseiller communal. Cette décision est dictée par mon état de santé. Avant de remettre mon mandat, il est de mon devoir d'apporter quelques précisions afin d'empêcher que certains ne soient tentés de prendre prétexte de mon départ pour tourner la page de la crise qui secoue notre Ville, avant que toutes les leçons des erreurs passées n'aient été tirées.

Ces dernières semaines, j'ai été accusé d'avoir sciemment dissimulé à l'exécutif et au législatif des informations cruciales sur les résultats 2014 de la Ville. On m'a accusé d'être un menteur et un manipulateur. Ces accusations m'ont meurtri et m'ont ébranlé. Depuis le 5 février 2015, date à laquelle le déficit surprise de la Ville est apparu, je n'ai eu de cesse de comprendre ce qui s'était passé, en protestant toujours de ma bonne foi. D'emblée, j'ai affirmé n'avoir découvert le déficit surprise de la Ville que le 5 février 2015 et pas avant. Aujourd'hui, je l'affirme encore une dernière fois: sur la base des informations dont je disposais durant l'année 2014, je ne pouvais pas m'attendre au déficit surprise de la Ville. Sur la base des faits nouveaux dont je vous informe par ce courrier, je peux même affirmer que non seulement les documents de reporting ne m'ont fourni aucun message d'alarme, mais qu'en raison de leurs graves lacunes lors de leur rédaction, ils ont même empêché que les erreurs commises au moment de l'élaboration du budget 2014 n'apparaissent au grand jour. En effet, entre autre, il semble que les méthodes de prévisions dynamiques présentent des données corrompues, et ceci afin de les rendre cohérentes avec les autres méthodes de prévisions cachant ainsi l'erreur faite sur l'impôt des personnes physiques au moment de l'élaboration du budget 2014.

Les erreurs commises sont au nombre de deux. D'une part, environ CHF 6 millions d'impôts des personnes physiques ont été portés en trop au budget 2014. Cette première erreur résulte en partie d'une confusion de ma part; je l'admets. D'autre part, environ CHF 6 millions d'impôts issus des personnes morales ont été portés en trop au budget 2014. Cette deuxième erreur ne m'est pas imputable; elle résulte d'informations m'ayant été transmises qui gonflaient faussement de 30% la prévision d'impôts.

En résumé, à son budget 2014, la Ville aurait dû inscrire des recettes fiscales à hauteur d'environ CHF 115 millions au lieu des CHF 127 millions qui y figurent. Si l'on compare ce montant (CHF 115 millions) aux recettes totales des comptes 2014 (CHF 110 millions), on constate que l'écart entre le budget corrigé de ses erreurs et la réalité s'élève à CHF 5 millions, dont CHF 4,2 millions s'expliquent par la baisse des impôts payés par deux grosses sociétés horlogères locales. Il apparaît ainsi que, contrairement à ce qu'on a pu croire initialement, le déficit surprise de la Ville n'est pas lié à un effondrement généralisé des recettes, mais, pour l'essentiel, aux deux erreurs commises au moment de l'élaboration du budget 2014.

Reste à expliquer pourquoi ces erreurs n'ont pas été détectées jusqu'en février 2015. Après avoir passé la comptabilité de la Ville au peigne fin, j'ai découvert que les documents de reporting fournis par le Service financier comportent une accumulation d'importantes et préoccupantes erreurs, en particulier :

- 1) erreurs d'interprétation du service des finances des tableaux de bord fournis par le canton (confusion systématique entre base 70 et base 77) ;*
- 2) utilisation de chiffres corrompus (recettes) dans le but, semble-t-il, est de rendre cohérentes les prévisions entre elles ;*
- 3) confusion entre les base 70 et 77 pour le calcul du potentiel à porter au budget 2015, ainsi que pour les prévisions 2014 ; et*
- 4) incohérences dans la comptabilisation de la redistribution du fonds de répartition intercommunale.*

En annexe à ce courrier, je vous transmets des documents qui présentent ces erreurs de manière détaillée. Quoique très technique et complexe, ce dossier est alarmant. Il apparaît que le Service financier n'a pas su gérer l'introduction du nouveau régime fiscal cantonal au 1er janvier 2014, qui a vu une modification des coefficients appliqués pour la répartition des impôts entre le canton et les communes. Plusieurs erreurs répétées d'interprétation ont été systématiquement commises dans les différents documents de reporting en ma possession. Je fais des constats factuels, j'apporte les informations en ma possession, mais il ne m'appartient plus de faire la lumière sur ces dysfonctionnements. Ce sera à la personne qui me succède à la direction des finances de s'en charger en soumettant, comme déjà proposé au Conseil communal, les documents de reporting 2014 du Service financier à un audit externe. Et ce sera à l'ensemble du Conseil communal et du Conseil général de veiller à prendre les mesures nécessaires par rapport aux conclusions dudit audit externe, afin que les erreurs du passé ne se reproduisent plus à l'avenir.

C'est un fait: des erreurs ont été commises au sein de mon dicastère. J'en assume ma part de responsabilité, mais d'autres doivent encore assumer les leurs. Aujourd'hui encore, je considère qu'on a demandé ma démission de manière précipitée, avant même de pouvoir juger en connaissance de cause sur des documents probants, et que cette sanction est disproportionnée. J'aurais voulu terminer le mandat pour lequel j'ai été élu et m'occuper moi-même de remettre de l'ordre dans les finances de la Ville. Ces dernières semaines, j'ai cru que ma santé me permettrait de le faire, d'où mon annonce de retour après les fêtes pascales. Ces trois derniers jours, cependant, j'ai dû me rendre à l'évidence: ma santé est toujours fluctuante. J'aurais pu repousser encore mon retour au sein du Conseil communal, mais cela aurait consisté à placer mes intérêts avant ceux de la Ville et de nos concitoyens.

C'est pour éviter de me trouver dans cette situation - et pour cette raison seulement - que je cède ma place aujourd'hui.

Pierre-André Monnard

Mme Celia Clerc, Vice-présidente : Mesdames, Messieurs. Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre présence.

Je vous informe que, dans la mesure du possible, le Bureau du Conseil général souhaiterait pouvoir épuiser, ce soir, les différents griefs qui pourraient exister, s'agissant de la démission du directeur des Finances. Le but est que notre Conseil puisse, dès notre prochaine séance, le 4 mai, se consacrer pleinement et entièrement à une recherche constructive de solutions pour un redressement de la situation financière de notre collectivité et dans l'objectif de lui permettre de poursuivre son développement et la valorisation de son potentiel.

Il faut savoir que la décision de démission étant de la compétence du Conseiller communal concerné, il appartient uniquement au Conseil général, conformément à l'article 71 du règlement général, de se prononcer sur le caractère immédiat du dépôt de son mandat par Monsieur Pierre-André Monnard.

S'il n'y a pas d'oppositions à ce sujet, je vous propose de voter directement sur l'autorisation donnée au Conseil communal de libérer Monsieur Pierre-André Monnard immédiatement de sa fonction. Nous pourrions débattre longuement sur les événements qui ont conduit à cette démission, dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour.

L'effet immédiat, à savoir dès ce soir, de la démission de Monsieur Pierre-André Monnard, est accepté par 33 voix sans opposition.

35^e séance du Conseil général (séance extraordinaire) de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 21 avril 2015 à 20h

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Démission de Pierre-André Monnard du Conseil communal
2. Rapport d'information du Conseil communal, du 8 avril 2015, relatif aux événements ayant conduit à la démission du directeur des finances

*Celia Clerc
Vice-présidente du Conseil général*

Rapport d'information du Conseil communal relatif aux événements ayant conduit à la démission du directeur des finances

(du 8 avril 2015)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le présent rapport du Conseil communal fait suite au rapport d'information du 27 février 2015 relatif à la péjoration des comptes 2014 et précède les rapports aux comptes 2014 et au budget 2015 révisé que le Conseil communal présentera au Conseil général le 4 mai 2015.

Le Conseil communal souhaite évoquer devant le Conseil général en toute transparence les événements et les circonstances ayant conduit à la détérioration de la situation financière et à la démission du directeur des finances. Les questions évoquées ici, et les documents annexés, ont longuement été débattus en Commission financière. Celle-ci semble d'ailleurs avoir trouvé des réponses satisfaisantes à ses principales interrogations.

2. Avertissement

Les comptes 2014 boucleront sur un déficit de 12 millions, soit avec un delta de 14 millions en regard du budget 2014.

Le budget 2015 construit sur une base proche du budget 2014 doit être profondément révisé et le Conseil communal ne pourra éviter de présenter au Conseil général le 4 mai prochain un budget 2015 révisé lourdement déficitaire.

Cela dit, il convient d'ores et déjà de faire la part des choses. En effet, la péjoration des finances de la Ville s'explique d'abord par un reflux important des recettes fiscales entre 2012 et 2014. En 2012, la Ville enregistrait près de 126 millions de recettes fiscales; en 2014, celles-ci se sont affaïssées à un peu plus de 118 millions et les prévisions fiscales prudemment optimistes pour 2015 annoncent des recettes pour près de 116 millions. En d'autres termes, c'est peu ou prou 10 millions de recettes fiscales que la Ville a perdu en l'espace de trois ans, essentiellement en lien avec une diminution importante des recettes fiscales sur les personnes morales (le Conseil communal reviendra devant votre autorité le 4 mai 2015 pour approfondir la question à l'occasion de la présentation des comptes 2014 et du budget 2015 révisé).

Les erreurs et dysfonctionnements dont il sera question dans le présent rapport et dans son annexe 1 ne sont en rien responsables de la dégradation des recettes fiscales. Par contre, ils ont masqué la réalité et induit le Conseil communal et le Conseil général en erreur. Informé et averti comme il aurait dû l'être, le Conseil communal aurait construit un budget 2014 sur d'autres bases et le cas échéant aurait pris, dès le second semestre 2014, les mesures d'économie qui s'imposaient. Dans le prolongement, il va de soi que l'élaboration budgétaire 2015 aurait naturellement eu également un visage radicalement différent. Les erreurs commises ont ainsi clairement aggravé la situation en transformant un problème de recettes en un problème de charges.

3. Genèse de l'annexe 1 et du présent rapport d'information

Depuis le 5 février 2015, date à laquelle il apprenait subitement la détérioration majeure des finances de la Ville, le Conseil communal a travaillé d'arrache-pied avec le Service des finances et la Commission financière afin de comprendre ce qui s'était passé non seulement en termes financiers, mais également en termes de gestion politique et administrative et afin d'élaborer un budget 2015 révisé tenant compte de la réalité. Il est à noter que ce travail s'est fait très largement sans le directeur des finances puisque, atteint dans sa santé, il était en arrêt maladie dès le 25 février 2015.

Les recherches du Conseil communal ont permis de présenter au Conseil général des premières explications le 3 mars 2015 (cf. rapport d'information daté du 27 février 2015). Aujourd'hui encore, le Conseil communal considère les premiers éléments de réponse formulés alors comme parfaitement pertinents et exacts.

En outre, le Conseil communal et la Commission financière, dans une étroite collaboration et un état d'esprit serein et ouvert, ont parallèlement travaillé aux comptes 2014 et à l'élaboration du budget 2015 révisé dans les très longues séances des 18 et 25 mars ainsi que du 2 avril. Les discussions ont également abordé les questions de la responsabilité, des erreurs et des dysfonctionnements, notamment en date du 2 avril sur la base de l'annexe 1.

Le 24 mars 2015, le directeur des finances toujours malade remettait à ses collègues du Conseil communal un document par lequel il expliquait sa compréhension des événements et mettait assez gravement en cause le chef du Service des finances.

Le Conseil communal, après avoir débattu en séance ordinaire de la note de son collègue, décidait de la transmettre au chef du Service des finances et à la cheffe du Contrôle des finances afin qu'ils puissent se déterminer, ce qu'ils firent de manière séparée pour ensuite collecter leurs observations dans un seul document : l'annexe 1.

Dans un souci de transparence et d'information, le Conseil communal a décidé de transmettre ce document à la Commission financière qui en a traité le 2 avril. Il n'était alors pas prévu de le présenter au plénum. Toutefois, les informations dispensées à l'occasion de la démission du directeur des finances contraignent le Conseil communal à échanger et informer plus largement sur le sujet.

En effet, le courriel et ses annexes – publics – adressés à la Présidente du Conseil général en date du 3 avril 2015 ainsi que les explications orientées de l'ancien directeur des finances relayées par la presse mettent directement en cause notamment le Service des finances et appellent l'autorité exécutive à s'expliquer ouvertement.

4. Brève exégèse de l'annexe 1

Le rapport de l'ancien directeur des finances annoté par le chef du Service des finances et la cheffe du Contrôle des finances laisse apparaître une divergence de vue profonde et ancienne dont le Conseil communal n'a jamais pris la mesure et dont il aurait dû être naturellement saisi. Au-delà de cela et de manière plus particulière, le Conseil communal relève les dysfonctionnements institutionnels, politiques ou administratifs suivants :

- 1) L'ancien directeur des finances n'explique pas pourquoi il a utilisé un tableau inapproprié pour fonder ses prévisions fiscales, c'est-à-dire un document de travail élaboré par l'Etat et distribué à la Commission des directeurs communaux des finances (CDC finances), contre l'avis du Service des finances et à l'inverse de l'usage de ses collègues des autres communes.
- 2) L'ancien directeur des finances n'a jamais saisi ou même informé le Conseil communal des divergences d'évaluation entre ses propres projections fiscales et celles du Service des finances. Il a toujours laissé supposer que les projections fiscales présentées au Conseil communal lors de l'élaboration des budgets 2014 et 2015 étaient non seulement les siennes, mais également celles du Service des finances. Il apparaît invraisemblable que le directeur des finances n'ait pas pris la peine notamment en automne 2013 de présenter au Conseil communal l'écart de près de 9 millions entre les projections du Service des finances et les siennes afin que le collège valide un montant à inscrire au budget de manière raisonnée et raisonnable, en d'autres termes afin que le collège puisse décider en toute connaissance de cause.
- 3) L'ancien directeur des finances ne donne aucune explication véritable à sa passivité alors que, dès le mois de juillet 2014 (cf. note du Service des finances du 23 juillet 2014), le Service des finances l'interpelle à plusieurs reprises sur la dichotomie profonde et désormais avérée entre le budget 2014 et la réalité. Ces informations alarmantes sont réitérées dans d'autres notes circonstanciées datées des 13 août, 16 septembre et 5 novembre 2014; en outre le Service des finances adressait hebdomadairement une note brève à son directeur portant sur l'état des investissements, sur les encaissements fiscaux et sur la situation des articles 95. Le Conseil communal ne sera jamais saisi.
- 4) L'ancien directeur des finances formule nombre de contre-vérités et peine à interpréter, encore aujourd'hui, les documents qui lui étaient remis par le Service des finances: par exemple, la lecture qu'il donne du tableau de la page 26 de la *note du 23 juillet 2014* (cf. annexe au rapport du 27 février

2015 relatif à la péjoration des comptes 2014). Il y voit motif à être apaisé alors que l'écart annoncé est en fait de plus de 15 millions – la note par ailleurs ne cesse explicitement d'exposer la gravité de la situation. Ainsi, nombre d'erreurs putatives attribuées au Service des finances sont en fait l'expression d'une lecture erronée.

- 5) Une erreur relevée en mars 2015 par l'ancien directeur des finances a bien été commise par le Service des finances lors de l'élaboration du budget 2015. Le Service des finances a effectivement corrigé ses prévisions pour les recettes fiscales 2015 des personnes physiques en les basculant sur la clé de répartition 123/77 alors même que les tableaux de bord intégraient déjà cette donnée (cf. annexe au rapport du 27 février 2015 relatif à la péjoration des comptes 2014, pages 7 et 11). Le Conseil communal n'entend pas commenter les allégations détestables – certes plus ou moins explicites – selon lesquelles l'erreur aurait été intentionnelle; il relève surtout que dès qu'il en a eu connaissance, il a échangé à ce sujet avec le Service des finances qui a admis, ici, sa responsabilité. Aussi en date du 9 mars 2015, le Conseil communal en a saisi par courrier la Commission financière qui a partagé l'essentiel de ses considérations, à savoir :
 - a) L'erreur du Service des finances lors de l'élaboration du budget 2015 n'enlève rien à la problématique de l'élaboration budgétaire 2014 et du silence qui a suivi. L'analyse faite en Commission financière, au Conseil général et exprimée dans le rapport d'information du 27 février 2015 reste parfaitement exacte et pertinente.
 - b) Le Conseil communal – outre l'ancien directeur des finances – n'a jamais été saisi de cette note et n'aurait donc pas pu débusquer l'erreur. Il en va de même pour la Commission financière.
 - c) Il était de la responsabilité de l'ancien directeur des finances de contrôler et valider les chiffres de son service et cela pendant l'élaboration budgétaire et non pas trois mois après le vote du budget 2015 parce qu'il est mis en difficulté.
 - d) Sans en avertir le Conseil, l'ancien directeur des finances a encore amélioré les prévisions du Service des finances de près de 6 millions afin d'inscrire au budget 2015 un montant identique à celui du budget erroné 2014.
- 6) L'ancien directeur des finances estime que les autres instances ayant validé les montants inscrits au budget 2014, en tête desquelles bien sûr le Conseil communal, mais également la Commission financière et le Conseil général, sont coresponsables et auraient dû pointer les erreurs dans les estimations fiscales. Il omet toutefois de relever qu'il ne leur a jamais transmis le moindre document (notes du Service des finances) leur permettant de détecter et d'appréhender la problématique.

- 7) Enfin, l'ancien directeur des finances juge nécessaire qu'un audit externe du Service des finances soit réalisé. Il faut ici relever qu'un audit financier externe est chaque année réalisé. L'auditeur a ainsi passé trois jours en mars 2015 au sein du Service des finances afin de vérifier les comptes 2014 (y compris l'enregistrement des impôts). Il a d'ores et déjà manifesté sa satisfaction et n'a pas décelé d'anomalie. Le rapport sera prochainement remis au Conseil communal puis à la Commission financière et au Conseil général (nouvelle obligation dans le cadre de la LFinEC). Si c'est un audit organisationnel que juge nécessaire l'ancien directeur des finances, il est à relever qu'il est particulier qu'il le réclame alors même qu'il a été en charge du service durant près de 7 ans.

5. Mesures

Le Conseil communal entend prendre des mesures d'organisation structurelle afin d'éviter que de tels dysfonctionnements puissent se reproduire. Il ne s'agit pas d'introduire des mécanismes de défiance au sein du collège – la confiance entre les cinq directeurs d'un exécutif étant consubstantielle à la bonne marche de notre institution –, mais de modifier un usage ancien qui a démontré ses limites et d'introduire plus de transparence et de contrôle dans l'élaboration budgétaire et le suivi comptable.

Les mesures envisagées lors de l'élaboration budgétaire sont les suivantes:

- 1) Le directeur des finances (voire une délégation du Conseil communal) et le chef du Service des finances rencontreront au début du processus le chef du Service des contributions afin de faire le point (tel est le cas pour l'élaboration du budget 2015 révisé puisqu'une délégation du Conseil communal accompagnée par le chef du Service des finances a rencontré le chef du Service des contributions en date du 9 mars dernier).
- 2) Le chef du Service des finances présentera lui-même ses projections fiscales au Conseil communal qui en débattrà (tel est le cas pour l'élaboration du budget 2015 révisé pour lequel le chef du Service des finances a élaboré une prévision "worst case" et une prévision "raisonnablement optimiste").
- 3) Le chef du Service des finances présentera lui-même ses projections fiscales à la Commission des finances. Tout écart entre la première prévision et la prévision finalement retenue sera expliqué (tel est le cas pour l'élaboration du budget 2015 révisé).

Durant l'année, les mesures suivantes seront prises :

- 1) Les notes régulières et circonstanciées produites dès le mois de juin par le Service des finances seront transmises systématiquement au Conseil communal et inscrites à l'ordre du jour de celui-ci pour faire le point.

- 2) L'introduction d'un boucllement intermédiaire à l'été sera étudiée et si possible introduite dès 2015.
- 3) La séance de septembre de la Commission financière pour évaluation de la situation financière sera réintroduite.

Conclusion

Par le présent rapport, le Conseil communal ne revient pas sur sa responsabilité d'exécutif telle qu'il a eu l'occasion de la définir lors de la séance du Conseil général du 3 mars (responsabilité dans les dysfonctionnements quant à la transmission de l'information et au contrôle de celle-ci), mais il entend apporter des précisions permettant de saisir ce qui s'est passé au plus près de la réalité. Ces précisions permettent d'une part de répondre aux allégations qui chercheraient à rendre le Service des finances, et en particulier son chef, voire le Conseil communal et la Commission financière, responsables d'erreurs graves et d'autre part de déterminer les mesures structurelles et organisationnelles à prendre immédiatement afin que jamais une telle situation ne puisse se représenter.

Au vu de ce qui précède et en espérant avoir répondu aux questions légitimes que posent la situation financière actuelle de la Ville et la démission du directeur des finances, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

Annexe : disponible sur Internet

<http://www.chaux-de-fonds.ch/autorites/conseil-general/seance-2015/21-avril>

Mme Nathalie Schallenberger, Présidente du Conseil communal :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le fond du bac peut être le meilleur endroit où commencer car la seule direction à prendre ensuite, vous l'avez tous deviné, est vers le haut.

Le 5 février de cette année, notre Conseil a entamé une chute libre, sans parachute et a dû redresser la barre sans son pilote financier. Le 27 février 2015, nous vous avons fait parvenir un rapport d'information relatif à la péjoration des comptes, aux erreurs commises et à l'incidence de ces erreurs pour lesquelles nous avons admis notre part de responsabilité sur le budget 2015, à reprendre de fond en comble.

Il est vrai que, lorsqu'un pilote fait une erreur de pilotage, tout l'équipage en est responsable, à tout le moins, en subit les conséquences. Les copilotes que nous sommes ont dû poser l'appareil en évitant le crash. Mais, à quel prix ? Le coût des sacrifices à imposer à notre ville, que nous aimons, au personnel de l'administration et à nos concitoyens est amer. Même si le contexte fiscal et économique aurait, dans tous les cas, imposé des mesures énergiques, il est cruel de savoir que l'on a perdu du temps.

Les mesures prises en 2015 et les suivantes font partie de l'opération que nous nommerons "*opération de survie*", qui aboutira, nous en sommes persuadés, à remettre ce bateau à flot. En effet, au-delà de toutes considérations politiques, les mesures que nous vous proposerons et que nous avons proposées à la Commission financière sont des mesures de survie.

Le Conseil communal tient à relever l'excellente collaboration qui a prévalu avec la Commission financière, dans cet exercice extrêmement difficile et périlleux.

Tout en comprenant la colère et l'opposition du personnel face aux mesures annoncées (qui sont encore en négociation avec les syndicats et n'entreraient de toute manière en vigueur qu'en 2016), le Conseil communal est persuadé de pouvoir compter sur les efforts de chacun pour réussir *l'opération de survie*.

Nous avons désormais toutes et tous un seul cap, un unique et vital objectif : regarder vers le haut pour redresser la situation financière et rendre à notre métropole horlogère un futur digne de son histoire, de son patrimoine, de ses atouts et de sa tradition de lutte.

Nous tenons donc, encore une fois, à vous remercier tous d'être avec nous sur ce bateau pour pouvoir le mettre à flot. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, Président de la Commission financière :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La Commission financière de la Ville de La Chaux de Fonds a pris acte de la démission de Monsieur Pierre-André Monnard avec un soulagement certain.

Toutefois, la Commission reste choquée, et c'est un euphémisme, par les allégations de l'ancien Directeur des finances au travers des médias. Celles-ci ne sont corroborées par aucune des constatations que nous

avons pu faire, au travers de toutes les investigations que nous avons menées au cours de nos travaux concernant les comptes 2014 et la révision du budget 2015.

Par ces mots, la Commission réitère la confiance qu'elle a placée dans les Services Financiers de la Ville et particulièrement à leurs chefs, Monsieur René Barbezat et Sylvène Aeschlimann, que nous tenons à blanchir des accusations infondées lancée par le ancien Directeur des finances.

Par contre, il nous est apparu que, dans d'autres domaines, les recettes avaient aussi été indûment augmentées, et ce, souvent contre l'avis de chefs de service. Cette information peut éclairer les agissements de l'ancien Conseiller communal, d'un jour probablement différent.

De notre avis, il ne s'agit plus là, d'une situation découlant de simples erreurs, qui déjà, en elles-mêmes, et de la part d'un professionnel de la finance, étaient impardonnables, mais permet d'appréhender un peu mieux les raisons qui ont poussé cet individu à cacher jusqu'au dernier moment la réalité des comptes à ses collègues de l'exécutif, qui ont quand même fait preuve d'un manque de curiosité, pour le moins surprenant.

La Commission financière souhaite maintenant pouvoir travailler avec un minimum de sérénité, dans la perspective d'un redressement des finances de la Ville, plutôt que de continuer à ergoter sur les maladroites de certains, l'excès de confiance d'autres et la médiocrité du dernier. Elle accorde donc tout son appui aux demandes du Bureau du Conseil général d'épuiser ce soir l'entier des griefs que chacun pourrait nourrir à l'encontre de Monsieur Pierre-André Monnard, en particulier, voire de l'Exécutif dans son entier.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, les membres de la Commission se sont réunis rapidement ce soir encore, afin de voter, conformément à l'art. 120 RG, la levée du secret de fonction qui leur est imposé, et ainsi débrider l'élocution de leurs pensées. Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, représentant de la sous-commission des finances : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je m'exprime au nom de la sous-commission du Dicastère de Monsieur Monnard, soit Madame Blum, Monsieur Borel et moi-même.

La sous-commission des finances, rattachée au Dicastère de Monsieur Monnard ne peut clore ce chapitre sans s'exprimer sur les accusations gratuites et inadmissible émises par ce dernier.

En effet, dans un article de presse, ce Magistrat en perte de maîtrise a mis en cause la sous-commission qui, selon lui, n'aurait, au même titre que plusieurs autres instances, rien vu passer et ainsi serait coresponsable de sa gestion calamiteuse des finances de la Commune.

Nous ne pouvons admettre ces accusations pour les raisons suivantes :

- Nous n'avons jamais été renseignés sur la méthode utilisée par M. Monnard pour l'élaboration du budget des recettes fiscales, ceci malgré des demandes bien précises. Au mieux, ce dernier a répondu de manière sommaire ou incomplète comme nous avons eu l'occasion de l'observer encore en ce début d'année lors de la séance du 18 février de la Commission financière extraordinaire. De plus, il n'a jamais informé la sous-commission d'un éventuel dysfonctionnement avec le service des finances. Au contraire, Monsieur Monnard nous a toujours dépeint une relation saine et des discussions constructives avec ce service mais également avec les autres services de son Dicastère. Malheureusement, la réalité est tout autre. Le service financier travaillait sous pression d'un directeur irrespectueux et qui n'écoutait pas les informations essentielles qui lui étaient transmises. Les propos relatés par Monsieur Monnard nous ont donc étonnés au plus haut point. Malgré cela, nous avons à plusieurs reprises fait part de nos craintes et de nos doutes car Monsieur Monnard ne laissait jamais ses subordonnés répondre lorsque nous entrions dans des questions plus pointues.
- Monsieur Monnard nous a toujours garanti que, bien que très volatiles, les recettes fiscales étaient calculées de manière précise, ne laissant que peu de marge à l'erreur.
- La sous-commission a relevé à plusieurs reprises les difficultés rencontrées au sein du DEFR, lors des séances de sous-commission. En effet, de nombreuses zones d'ombre planent sur ce Dicastère. Certaines ont été levées depuis la débâcle financière et la liberté d'expression enfin donnée au Service financier. D'autres comme par exemple le SRH, sont toujours très opaques. La sous-commission a d'ailleurs émis le vœu d'approfondir son travail prochainement. Cette situation a fait l'objet de remarques en Commission financière et en séance du Conseil général. La situation actuelle conforte la sous-commission dans ses doutes.
- Lors de l'élaboration des budgets 2014 puis 2015, Monsieur Monnard nous a toujours garanti que les chiffres posés étaient retenus avec prudence, puisque l'économie donne des signes d'essoufflement et qu'il jugeait nécessaire de se baser sur des recettes fiscales prudentes donc moins élevées qu'elles ne pourraient l'être en réalité. Là encore la sous-commission a été trompée.

Forte de ces constatations, la sous-commission du DEFR se doit de réagir et de ne pas laisser Monsieur Monnard tenter, dans un dernier coup de gueule, d'entraîner avec lui, d'autres personnes, dans une chute vertigi-

neuse principalement causée par son incompétence et une crise d'orgueil fort mal venue dans pareille circonstance. Ses accusations sont infondées et parfaitement calomnieuses.

Pour toutes ces raisons, la sous-commission va émettre des exigences afin de faire la lumière dans des domaines qu'elle juge trop opaques au sein du Dicastère. Elle se réservera le droit de faire mention de toute tentative d'entrave et n'acceptera plus que la direction du DEFR lui refuse d'obtenir ce qui lui semble nécessaire pour la bonne marche de son fonctionnement.

La sous-commission réitère son plein soutien au Service financier et au Contrôle financier, deux services qui ont vécu des moments difficiles et encore accentués depuis la découverte de l'incompétence du Directeur, lequel a tenté, honteusement, de faire porter le chapeau à ses collaborateurs.

Au nom de la sous-commission, je vous remercie de votre attention.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous tenons en préambule à remercier les quatre membres restants et actuels du Conseil communal de leur très important travail destiné, après avoir repris pied, à comprendre, expliquer, dégager des axes de réflexion puis mettre en œuvre des propositions à même de sortir notre collectivité du bourbier.

Et de ce point-de-vue, nous trouvons judicieuse la décision de mettre à disposition de notre autorité, mais aussi de l'ensemble de la population, les documents concernés. Chacun est ainsi à même de s'informer de manière directe et complète.

La clarté du rapport est à relever et rien n'est éludé.

Nos remerciements s'adressent bien entendu aussi à l'ensemble des personnes et services concernés, sans le coup de collier desquels rien n'aurait été possible, tant était considérable la masse de données et documents à digérer.

Je crois ensuite nécessaire de revenir brièvement sur les propos que j'ai tenus ici le 3 mars concernant le Service financier et le Contrôle financier, je cite :« *Nous regrettons que les signaux d'alerte, inquiétants, n'aient pas été communiqués à l'ensemble du Conseil communal en temps utile, même au prix du non-respect de la voie hiérarchique. Et la passivité du Contrôle financier est elle aussi problématique, au vu de l'indépendance dont ce service est censé jouir.* »

Les documents aujourd'hui connus démontrent un fonctionnement, un mécanisme totalement pernicieux, délirant même. Un vrai scénario catastrophe. Comment aurions-nous pu en effet imaginer un directeur des finances assurant à ses plus proches et qualifiés collaborateurs, qu'il transmettrait leurs analyses à l'arbitrage du Conseil communal, et revenant ensuite devant eux non seulement sans l'avoir fait, mais en ne les informant

pas que seules ses propres données avaient été présentées à ses collègues de l'exécutif ?

Dans sa lettre de démission, Monsieur Monnard se défend d'être un menteur ou un manipulateur. On peut toutefois considérer que le fonctionnement décrit ci-dessus n'est pas très éloigné de la manipulation, de même que le mensonge par omission.

Délirant, totalement délirant ! Les décisions nouvellement prises par le Conseil communal devraient nous prémunir contre ce type de dérive, puisqu'à l'avenir l'ensemble du collège aura non seulement accès aux documents de suivi, mais pourra en discuter régulièrement.

Dans son rapport, en page 2, le Conseil communal revient, à juste titre, sur le fait que les errements décrits ci-dessus ne sont pas responsables de la dégradation des recettes fiscales, mais qu'ils l'ont largement occultée. Ce point est pour nous central, et nous disons que d'une certaine manière ce qu'il est convenu d'appeler « *l'affaire Monnard* » est un peu l'arbre qui cache la forêt, pourquoi ?

Comme cela a été dit début mars, l'inquiétude est énorme au sujet des rentrées fiscales des personnes morales. Comment expliquer que Le Locle engrange à ce titre environ CHF 5 millions de plus que prévu et Neuchâtel environ CHF 20 millions de plus, alors que pour notre Ville, la situation est inverse puisque nous sommes à CHF 8 millions de moins... Entre 2013 et 2014 la Chaux-de-Fonds a perdu environ CHF 13 millions sur les rentrées des personnes morales. La réforme de la fiscalité des personnes morales a donc manqué son but. Il faudra donc y remédier, car la situation va encore se péjorer dans les prochaines années.

A cet égard, la situation de notre Ville a été de plus péjorée par le fait que, contrairement à ce qu'il avait dit, Monsieur Monnard ne s'est pas battu pour une répartition 1/3, 1/3, 1/3, plutôt que 70%, 15%, 15%, cette dernière nous étant notablement plus défavorable...

Et pendant que nous tirons la langue à cause de mécanismes fiscaux qui nous pénalisent, en 4 ans, les 2.5% de la population du canton qui en possèdent la moitié de la fortune globale ont augmenté la leur de CHF 650 millions...Bon, pas tout-à-fait : le chiffre exact est 646 millions 856 mille 215 francs. Indécent, non, si on se place maintenant devant nos nouvelles éventualités budgétaires ? Alors, deux choses :

D'abord, constater la différence de rendement de l'impôt (PM+PP) entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. Pour 2013 : en Bas CHF 4'970.- et en Haut CHF 3'540.- par personne.

Le calcul vaut ce qu'il vaut, mais imaginons-nous avec à disposition ce différentiel de CHF 1'430.- multiplié par 39'000. Pas besoin de faire un dessin pour comprendre que les dizaines de millions faisant la différence nous permettraient de réaliser nos projets !

Je terminerai en rappelant, sorte de signal d'alerte pour la Commission financière de demain par exemple, que le POP l'a dit et écrit, également au Conseil communal :

Nous sommes opposés aux prélèvements envisagés sur les salaires du personnel communal comme mesure applicable au budget 2015 corrigé et nous comptons sur le dialogue entre les partenaires que sont le Conseil communal et les organisations représentant le personnel communal pour poursuivre les négociations.

Dans l'esprit de ce qui précède, le groupe POP prendra acte du rapport. Je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Après la décision de Monsieur Monnard de démissionner, décision que nous avons validé ce soir dans son immédiateté, le groupe socialiste tient à revenir sur certains faits, qui sont d'ailleurs très bien résumés dans le rapport du Conseil communal et dans ses annexes.

L'expression qui dit que *"la meilleure défense, c'est l'attaque"* est aujourd'hui battue en brèche. En effet, elle est indigne d'un directeur des finances qui, pour tenter maladroitement de masquer ses propres manquements, charge outrageusement son chef de service, les employés sous sa responsabilité, ses collègues, la Commission financière, sa propre sous-commission, le Conseil général, le Service du Canton et pourquoi pas aussi, tant qu'on y est, la fatalité.

Enfin, ce soir, grâce à cette démission inéluctable, nous pouvons commencer à tourner l'une des pages les plus sombres de l'histoire de notre Ville, même si les dégâts sont considérables et qu'il faudra du temps, de l'énergie, des sacrifices pour retrouver une situation financière saine.

Nous le disions, lors de notre séance du 3 mars, je cite : *"cette affaire sans précédent nous oblige à mettre en place les garde-fous indispensables à la poursuite des missions que la population nous a confiées en nous élisant."*

Le Conseil communal a déjà pris des décisions en prévoyant les mesures adéquates pour qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire, en impliquant notamment davantage le Service financier, lors de ses séances hebdomadaires. D'ailleurs, le règlement général prévoit, dans son article 138bis que si le Contrôle financier est rattaché administrativement parlant au Dicastère des finances, il est autonome par rapport à ce dernier et donc qu'il dépend du Conseil communal dans son ensemble. C'est un pas dans la bonne direction qui ne sera cependant évidemment pas suffisant pour rétablir la confiance ébranlée de la population et des employés communaux à l'égard des autorités et surtout pas suffisant pour que les finances communales retrouvent les chiffres noirs.

C'est évidemment sur le rétablissement de cette confiance et sur le redressement des finances que notre temps et notre énergie seront mobilisés durant les prochains mois, voire les prochaines années.

Si la démission de Monsieur Monnard est un soulagement pour tous, elle ne suffit pas à résoudre les défis qui nous attendent et à expliquer les sacrifices qui devront être consentis, parce que sacrifices, il y aura. Et ce n'est évidemment pas la situation la plus confortable, pour les élus que nous sommes, de devoir couper dans les prestations, de renoncer à des projets porteurs et de faire payer cet échec aux employés communaux qui travaillent à l'année longue pour le bien commun. C'est en effet inacceptable que ce soit au personnel communal de payer les erreurs institutionnelles que cette crise engendre. Mais, cette crise est aussi et surtout maintenant une crise financière. Il faut impérativement que le Conseil communal et les employés communaux, avec l'appui des syndicats trouvent ensemble des solutions qui puissent apaiser cette colère légitime. Sans le soutien du personnel, aucune réforme n'est possible car ce sont eux qui sont au contact direct avec la population, qui sont sur le terrain et qui peuvent, et vont, contribuer à nous donner des pistes pour les améliorations.

Nous tenons encore à dire que la péjoration des finances de la Ville s'explique aussi par une baisse importante et inquiétante des recettes fiscales. Ce sont près de CHF 10 millions de rentrées, essentiellement sur les personnes morales, que notre collectivité a perdu, en l'espace de trois ans.

Les dysfonctionnements, dont il est question ce soir, ne sont en rien responsables de la dégradation des recettes des personnes morales. Par contre, elles ont induit le Conseil communal, le Conseil général et la Commission financière en erreur. Si nous avions été informés à temps, le budget 2014 aurait été construit sur d'autres bases et nous aurions, dès le second semestre 2014, pris les mesures d'économie qui s'imposaient. L'élaboration du budget 2015 aurait été radicalement différente. Les erreurs, commises essentiellement par une seule personne, ont clairement aggravé la situation, en transformant un problème de recettes en un problème de charges.

C'est encore plus difficile, pour nous, élus de gauche, de devoir prendre des décisions qui heurtent nos engagements; des décisions qui nous auraient fait bondir, il y a quelques mois encore, mais que nous devons, pour certaines, mettre en place pour sauver notre Ville de la tutelle de l'Etat. Etre sous tutelle de l'Etat serait la pire des démissions pour les élus communaux que nous sommes. Si cela devait être le cas, nous n'échapperions pas à une hausse massive des impôts, à des coupes imposées dans les prestations et à des licenciements probables d'employés communaux.

Le prochain Conseil général sera dédié aux comptes et au budget révisé. Il donnera lieu à de multiples prises de parole sur ces choix. Celui de juin sera essentiellement consacré aux mesures touchant le personnel

communal. Nous ne souhaitons donc pas allonger, ce soir, le débat, car d'autres débats auront encore lieu dans cette enceinte.

Le groupe socialiste tient cependant à réaffirmer sa confiance dans notre potentiel commun de sortir notre Ville de cette crise et à remercier l'ensemble des personnes qui croient en notre capacité à nous relever et à continuer à œuvrer pour le bien commun.

Comme vous l'aurez compris, le groupe socialiste prendra acte du rapport d'information qui nous est soumis ce soir.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts a accueilli la démission de Monsieur Monnard avec une certaine forme de soulagement, de l'empathie et une pointe de déception, voire de «*frustration*», certainement partagée par bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens!

Soulagement, car cette décision a le mérite de clarifier la situation au niveau de l'exécutif. Cela permettra au Conseil Communal de fonctionner, dès que possible, à nouveau à cinq pour la fin de cette législature plutôt mouvementée vous en conviendrez ! Merci aux quatre «*capitaines-survivants*», serais-je tentée de dire, d'avoir maintenu un cap, à savoir comprendre pour mieux réagir et en toute connaissance de cause, afin de redresser la barre et qu'un tel naufrage ne se puisse reproduire.

Empathie pour la personne de Pierre-André Monnard car cela signifie que l'atteinte à sa santé est plus importante ou de plus longue durée que nous pouvions le supposer et chacun sait que la santé est un bien dont on ne mesure la véritable valeur que lorsqu'on l'a perdue.

Déception, voire frustration, car avec cette démission, nous perdons toute possibilité d'entendre Monsieur Monnard en personne car ses tentatives d'explications données en Commission financière, en février dernier, nous ont laissés sur notre faim...et c'est peu dire !

Heureusement, les éclairages et commentaires de deux chefs de service, contenus dans l'annexe du rapport traité ce soir, et ce même rapport d'information du Conseil Communal nous ont permis de mieux appréhender le processus et la suite des événements qui ont conduit à la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Cette nouvelle démission, au-delà du mode d'élection, nous interpelle. Elle met en lumière les difficultés de désigner comme candidats ou candidates à un tel poste aussi complexe et exposé, des citoyennes et citoyens conjuguant compétences spécifiques, personnelles, sociales et en plus, dotés d'une santé permettant de tenir sur la durée.

Je laisse la suite de prise de parole pour le groupe des Verts à ma collègue de parti Anne Monard. Je vous remercie.

Mme Anne Monard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts ne souhaitent pas s'étendre plus longuement sur ce

qui s'est passé. Pour nous, la cause est entendue, Monsieur Monnard a commis des erreurs inadmissibles de la part d'un Conseiller communal, il a démissionné, point final. Ce qui s'est passé est regrettable et dommageable, mais comme il n'est pas possible de revenir en arrière, nous préférons envisager l'avenir avec détermination, en tirant les leçons de ce triste épisode.

Depuis ce triste jour du 5 février, le Conseil communal et la Commission financière ont accompli un énorme travail pour analyser les problèmes, tenté de les comprendre, établir un bilan de la situation, prendre les mesures correctives nécessaires et des décisions difficiles et lourdes de conséquences, mais qui sont malheureusement des questions de survie pour notre Commune.

Nous tenons ici à remercier le Conseil communal pour la façon dont il a assumé ses responsabilités et pour le travail colossal qu'il a accompli ces trois derniers mois, travail qui n'est évidemment pas terminé, loin s'en faut.

Des crises, cette commune en a connu plusieurs ces dernières décennies. Elle a toujours su les affronter et se relever. Aujourd'hui, elle se doit d'affronter celle-ci et a, une fois de plus, l'obligation de se relever. Se relever oui, mais comment ?

D'abord, en détectant, en admettant et en corrigeant les dysfonctionnements du système hiérarchique et de conduite de la Commune.

Le problème du Dicastère des finances démontre à l'évidence un fonctionnement beaucoup trop vertical de la conduite de la Ville, au détriment de la circulation des informations importantes. Ce fonctionnement ne date pas de la présente législature. Nous voulons ici rappeler que les Conseillers communaux ne sont pas élus pour diriger un dicastère, mais pour diriger cette Ville et son administration, les cinq ensembles et ils doivent en tout temps être capables de suppléer à l'absence d'un collègue.

Nous apprécions et soutenons les mesures de correction proposées par le Conseil communal en ce qui concerne le Dicastère des finances. Mais, nous souhaitons que ces mesures s'appliquent à l'ensemble des dicastères et ainsi tendre vers un fonctionnement beaucoup plus horizontal de l'administration et de la conduite de la Ville, seul moyen pour éviter, à l'avenir, que ne se reproduise *l'affaire Monnard* dans d'autres domaines.

Ensuite, il faut admettre que notre Ville vit au-dessus de ses moyens et nous devons prendre les mesures nécessaires pour retrouver un équilibre budgétaire, tout en préservant l'avenir. Oui, la Commune vit au-dessus de ses moyens et ce problème ne date pas d'hier. Quelles en sont les raisons ?

D'abord, le résultat d'une politique de droite qui prive, grâce aux cadeaux fiscaux accordés aux entreprises, les communautés publiques d'importantes ressources financières. Ensuite, reconnaissons-le, parce que nous avons voulu jouer «à la grande», en créant des fonctions ou des services qui sont généralement l'apanage des grandes villes.

Ensuite, nous nous sommes laissés imposer, par la Confédération et le Canton, de nouvelles règles, de nouvelles directives, de nouvelles lois, des fusions, des regroupements, qui finalement n'ont fait que péjorer les finances communales, sans apporter d'amélioration notoires.

Nous demandons donc au Conseil communal qu'une étude soit menée avec toute la rigueur et l'objectivité nécessaire, afin d'analyser toutes les tâches accomplies par l'administration pour déterminer ce qui est vital à la Ville, nécessaire à son fonctionnement, ce qui est obligatoire ou jusqu'où l'on peut déroger à la loi, ce qui est réalisé simplement par habitude et ce qui relève du superflu.

Cette analyse devra déboucher sur une réduction des effectifs non-indispensables au fonctionnement de la Ville, tout en évitant de toucher à l'essentiel. Et tant pis si nous nous mettons «*hors la loi*» dans certains domaines et tant pis si nous ne pouvons plus tout faire.

Nous estimons en effet qu'il serait beaucoup moins dommageable de se séparer de quelques collaborateurs, dont le travail n'est pas ou plus jugé vital au fonctionnement de la Ville, que de fâcher l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville par des mesures salariales impopulaires et, quelque part, injustes.

Ce qui pouvait être vital, nécessaire, obligatoire ou juste utile à un certain moment, ne l'est peut-être plus aujourd'hui. Ce qui avait été mis en place alors que nous avions encore les moyens doit peut-être maintenant être redimensionné, voire supprimé. Cette analyse doit être faite sans tabou, avec une vision globale. Chaque cahier des charges devrait être révisité et réévalué.

Par contre, même si nous sommes conscients que chacun doit faire un effort et même si ce n'est pas l'objet des discussions de ce soir, nous vous informons que nous nous opposerons, avec toute la fermeté nécessaire, au blocage de la progression automatique des salaires des employés, estimant que cette mesure est disproportionnée et que ses conséquences portent à trop long terme, soit jusqu'à l'obtention de l'échelon supérieur.

Nous sommes choqués de savoir que trop d'études sont externalisées, alors que les services concernés sont pourvus en personnel qualifié pour les réaliser. Les compétences sont là, dans nos services.

Malgré toutes ces demandes de restriction, les Verts demandent aux autorités de continuer d'investir, mais avec retenue, dans des projets pour la population.

Les analyses des services doivent être menées rapidement et déboucher sur des mesures efficaces, sinon d'autres s'en chargeront. Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC se félicite de la démission de Monsieur Pierre-

André Monnard au sein de l'exécutif chaux-de-fonnier. Le Conseil général a accepté sa démission, bon débarras !

Nous ne voudrions pas revenir sur les termes du rapport du Conseil communal, bien défini, bien présenté, bien analysé, un des meilleurs qu'il ait produit depuis longtemps. Pour notre groupe, les choses sont claires, les doutes, s'il y en avait, ont été levés.

Résumons la situation, un type triche, manipule, cache et ment à tout le monde. Et tout le monde, c'est 39'000 personnes. Le truc n'a pas marché, le stratagème a été éventé. Résultat des courses : tout le monde va payer. Tous, sauf le principal responsable. Voilà où l'on se retrouve à l'heure actuelle et c'est intolérable.

Le groupe UDC, dans un premier temps, s'est demandé s'il ne fallait pas refuser la démission du personnage ; refuser, puis le suspendre sans traitement, comme le prévoit la procédure de destitution, afin d'éviter qu'il ne nous tire sa révérence, les poches pleines. Car, pour le groupe UDC, il n'est pas concevable qu'une personne qui plonge une ville entière dans la merde, puisse s'en aller en recevant encore une indemnité, comme une gratification pour services rendus.

Mais, techniquement, ce n'est même pas envisageable et la solution reste la moins mauvaise pour la Ville. Adieu, donc, et que l'on n'en parle plus !

On touche là aux limites de la chose publique, celles qui permettent à un incapable, viré de partout, d'avoir encore une possibilité de méfaire, comme membre d'un exécutif communal. Monsieur Monnard, par exemple, n'a jamais été véritablement élu. Pour son entrée au Conseil communal, comme aux chambres fédérales, il est un vient-ensuite. Ses mandats lui ont été confiés par défaut, défaut d'une personne mieux qualifiée, plus compétente, d'une autre personne, tout simplement.

Le problème ne touche pas que le PLR. La relève, en politique est difficile à trouver. La chose publique est devenue très technique, elle est mal perçue, au point même que des comiques s'en emparent. Et cette affaire ne va pas arranger les choses. Au-delà des affres financières pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, c'est aussi la crédibilité de ses instances dirigeantes qui prend du très gros plomb dans les ailes. Comme si la Ville avait besoin de cela...

Comment éviter qu'une telle gabegie ne recommence ? Certains garde-fous peuvent être mis en place. Quelques-uns ont été énoncés dans ce rapport du Conseil communal. Il y en a même qui viennent de nos propres propositions. C'est dire si l'exécutif fait tout juste sur ce coup-là ...

Une formidable question reste cependant posée : pourquoi de tels garde-fous n'ont-ils pas été instaurés avant ? La réponse se trouve-t-elle dans cet excès de confiance exprimé par la Présidente du Conseil communal, lors de notre dernière séance ou ...(inaudible)...

Quoi qu'il en soit, ce n'est assurément pas ce soir que nous trouverons la solution. Je vous remercie de votre attention. Le groupe UDC prendra acte du rapport.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au matin du 4 avril, lorsque le PLR a appris la démission de Pierre-André Monnard, il aurait bien voulu ouvrir une parenthèse pour avoir quelques considérations pour l'aspect humain de cette triste affaire.

Malheureusement, au vu des termes qui ont été utilisés par l'intéressé, dans la presse, à l'occasion de l'annonce de sa démission et au vu des termes utilisés dans la lettre de démission, cette parenthèse ne pourra pas s'ouvrir.

Le PLR ne souhaite pas s'étendre très longuement, mais simplement reprendre un élément de la lettre de démission, où Monsieur Monnard dénonce des dysfonctionnements dans son service. Quand on a été directeur d'un service pendant sept ans, on est responsables des soi-disant dysfonctionnements (car nous ne savons qu'il n'y en a pas eu au Service des finances) que l'on dénonce.

Le PLR souscrit à l'intervention du Président de la Commission financière et au rapport du Conseil communal. Il en prendra acte. Je vous remercie.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes quelque peu K.O. par les propos que nous avons entendus des représentants des partis gouvernementaux.

Durant toute l'année 2014, chaque fois que le Conseil communal est venu avec un rapport pour nous demander de dépenser, les partis gouvernementaux, à l'exception de l'UDC, ont refusé ces dépenses. A chaque fois, on nous a dit que ces dépenses étaient nécessaires, qu'elles dépendaient de contraintes légales, qu'elles étaient nécessaires au développement de la Ville. Et, ce soir, ces mêmes nous disent : "*au diable la loi, ne l'appliquons pas, économisons !*" Nous y reviendrons.

Le Conseil communal, depuis l'année 2012, a rêvé, a plané. Il voulait un méga zoo, une méga piscine, avec un toboggan géant, dans lequel il aurait pu se noyer dans sa folie dépensière.

La démission de Pierre-André Monnard a réveillé le Conseil communal. Il n'aura pas de zoo, pas de piscine, pas de toboggan. Doit-on regretter qu'il ne se noie pas ? Peut-être une question peut-elle encore être ouverte ?

En 2014, pas plus tard qu'au mois de décembre, qu'au mois d'octobre, qu'au mois de juin, le Conseil communal est venu nous demander certaines acquisitions, de dépenses, en écartant vulgairement, par le mépris, les questions que nous posons sur la capacité de la Ville d'effectuer ces dépenses. On nous a répondu, dans le dicastère de la Présidente

du Conseil communal actuel, qu'il était nécessaire d'augmenter partout les effectifs, augmentation qui n'a jamais été vue dans l'histoire de la Ville, ceci en particulier (nous visons le Service social) pour permettre d'avoir un nombre de dossiers par collaborateur égal à la moyenne cantonale (moyenne qui n'est d'ailleurs pas comparable).

On nous a dit, dans le dicastère du Vice-président qu'il était indispensable d'acheter un appartement à CHF 700'000.-- pour un certain nombre de visites.

Pendant ce temps, on continuait de solliciter, du Conseil général qui, avec les partis gouvernementaux les a toujours acceptées, des dépenses et des dépenses... parce que Pierre-André Monnard se réfugiait dans un mutisme qui aurait dû inquiéter ses quatre collègues. Quatre ? pas tout à fait... Nous savons, depuis l'année 2014, qu'un membre du Conseil communal est pieds et poings liés dans sa capacité de faire observer certains problèmes.

En effet, Pierre-André Monnard ne disait rien, mais trois au moins de ses collègues se gargarisaient de son silence. Aujourd'hui, on nous demande de faire certains choix décisifs pour la Ville, dont on reporte les effets au 4 mai, puis à la fin du mois de juin. Pourtant, si cinq postes prévus au budget 2014 (que nous avons refusés) n'étaient pas engagés, cela permettait d'éviter, pendant une année, une quelconque mesure financière sur 185 collaborateurs de la Ville.

Ne pas acheter cet appartement Doubs 32 à CHF 700'000.--, c'était éviter pendant une année, une ponction sur 574 postes !

Madame la Présidente, nous avons le cruel sentiment que le Conseil communal s'est moqué de nous. Ce n'est pas grave, on a l'habitude ! Mais, il s'est moqué de sa population et surtout de ses collaborateurs.

Le Conseil communal avait pourtant tout loisir de réfléchir à la situation. Nous avons adopté, sans que personne ne fasse aucune remarque, lors de la dernière séance, le procès-verbal de séance du lundi 24 octobre 2014. Sans qu'aucune question ne soit posée en lien avec les finances de la Ville ! Monsieur Pierre-André Monnard, alors directeur des Finances, de l'économie et des ressources humaines, a pris la parole en indiquant ceci : *"Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vais un petit peu plomber l'ambiance aujourd'hui. Effectivement la problématique des investissements (nous ne parlions pas de budgets et de comptes) que nous avons à réaliser, sont de nature à nous faire froid dans le dos. Vous avez parlé de l'équilibre que vous aviez au sommet du toit, on est un peu dans cette vision-là."*

Mais quand on entend cela et que l'on est Conseiller communal ou Conseiller général, on interpelle le Directeur des finances... qu'a-t-il voulu dire ? Mais, si l'on écoute le Directeur des finances et qu'on lit le procès-verbal jusqu'à la fin, on arrive à cette conclusion :

"Ce que j'ai dit sur le principe, c'est que depuis 2008, j'ai vécu en tant que financier, quelques années de bonheur. Je m'attends maintenant à quelques années extrêmement difficiles, que quelque part, nous assumerons." (On a vu, ce soir!) Voilà, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, peut-être qu'avant la pause, l'ambiance est un peu plombée, mais je tenais à vous le dire."

Aucun membre du Conseil communal n'a réagi, de manière publique, ni d'ailleurs de manière interne à ces propos extrêmement alarmants.

De même, lors de l'examen du budget 2015, lorsque certains membres de l'UDC et du NPL sont intervenus au mois de décembre, pour indiquer que le nombre d'engagements faisait froid dans le dos, que la capacité financière de la Ville ne permettait de toute façon pas les dépenses qui nous étaient demandées, tout le monde nous a méprisés. Mais ce n'est pas grave, nous avons l'habitude !

L'absence de réactions du Conseil communal, qui a ignoré son législatif, n'a pas manqué de nous inquiéter. Mais, ce soir, certains propos qui, tout à coup, deviennent l'apologie d'une politique qui n'a pas été celle de ceux qui se sont exprimés pendant une centaine d'années, nous interpellent.

Cela nous interpelle d'autant plus que, pas plus tard que le 5 février 2015, à 19h30, le Conseil communal nous fourguait un rapport d'une dépense de CHF 370'000.-- pour refaire le tronçon de route CIFOM/Ecole d'art/Synagogue. Ce n'est pas grand-chose : c'est 285 collaborateurs non ponctionnés pendant une année ! On n'a déjà plus touché à la fonction publique pendant deux ans, avec les dépenses que nous avons refusées et que le Conseil communal a pêché en nous demandant de pouvoir les dépenser.

Mais, le plus surprenant, c'est qu'à 19h30, quand le Chef de dicastère nous demandait ce crédit de CHF 370'000.--, il savait la situation financière de la Ville. En effet, Pierre-André Monnard a demandé au Conseil communal une rencontre, ce 5 février, à 18h30.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons que nous réjouir de la démission de Pierre-André Monnard. Mais, il ne faudra plus nous prendre pour des dupes, pour les prochaines dépenses. Nous vous remercions.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, je dirais qu'il ne faut pas prendre des routes pour des allées piétonnes. Faut-il remercier Monsieur Monnard ou le fustiger de nous avoir fait rêver quelques années, en nous faisant croire que nous pourrions nous payer une nouvelle piscine, un nouveau musée, une passerelle, une rue piétonne de l'avenir, et j'en passe... ?

Le réveil est douloureux. Effectivement, avec ce qui s'est passé, on se rend compte que nous devons revenir sur terre. Nous ne pourrions jamais faire tous ces investissements en temps, nous devons choisir et cela sera

douloureux. Il y a un problème d'investissements, mais également un problème structurel. On apprend que, ces dernières années, la masse salariale de la Ville a augmenté de 15%, je ne comprends pas. Dans tous les services, nous devons voir pourquoi il y a autant de chefs, de petits chefs et de sous-chefs. Je pèse mes mots car c'est bien comme ça que cela se passe. Il ne faudra pas avoir peur, passez-moi le terme de "*sabrer*".

Ce soir, le personnel de la Commune était présent. Je comprends tout à fait les gens qui ont petit salaire (par exemple en-dessous de CHF 5'000.-). On leur dit que demain, on leur enlèvera quelques pourcents. Je comprends que cela leur fasse mal. Par rapport aux petits salaires, nous pourrions peut-être proposer d'augmenter un peu le temps de travail, plutôt que de descendre les salaires. Cette mesure passerait, à mon avis, beaucoup mieux, mais qui ne pèserais rien à la fin du mois.

Effectivement, sur les plus gros salaires, il faudrait faire des économies et voir dans tous les services, si les personnes nommées ces dernières années, sont vraiment utiles. A mon avis, il n'y a pas de sujets tabous et le PLR espère que la Ville se redresse et aille mieux, pour aller de l'avant et faire certains investissements prévus (pas tous en même temps).

Je vous remercie.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Après la tentative de leçon d'économie des Verts, allant jusqu'à oublier les acceptations de crédits, et ses blablas, je ne peux qu'être surpris. Nous avons entendus des louanges pour le Conseil. Mais le Conseil a totalement oublié qu'il y a quelques mois, il fustigeait Legrix, qui était la cible à abattre. Il s'agissait quasiment du même psychodrame que ce soir pour Monnard. Tout d'un coup, maintenant, tout va.

Certains partis ont même remercié le Conseil de travailler à quatre et proposé, pourquoi pas, de continuer jusqu'aux prochaines élections à quatre, sans forcément nommer quelqu'un et peut-être économiser. Enfin, je dis économiser, mais malgré sa chute, qui doit être très douloureuse, un parachute lui sera versé.

Il serait donc possible d'économiser en travaillant à quatre. Nous parlions de partage et de compatibilité totale, sans forcément, jusqu'aux prochaines élections, remplacer le siège de Monsieur Monnard. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier la plupart des groupes pour l'accueil favorable du rapport et pour le soutien au Conseil communal.

Comme vous, Mme Babey, le Conseil communal envisage le rapport comme une étape nécessaire, afin de tourner la page des dysfonctionnements qui ont abouti à une crise institutionnelle et à la démission du Direc-

teur des finances. Pour tourner la page de la crise financière, il faudra malheureusement encore quelques temps.

Il y a des situations où il semble impossible de faire juste, d'opter pour le bon choix. Ainsi, à l'inverse de M. Favre (cela n'a pas été le cas ce soir, mais nous l'avons entendu ces derniers jours), certains nous reprochent aujourd'hui la publication de notre rapport et de son annexe, jugés trop peu filtrés par la patine de l'orthodoxie administrative. Le Conseil communal estime, au contraire, que lorsque le bon fonctionnement de l'institution est en jeu, il s'agit pour tous les acteurs de voir clair, de dissiper les brouillards des malentendus et des réalités biaisées.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites, par les uns et les autres. Dans ce magma de demi-vérités, il s'agit de s'exprimer clairement. La réalité, c'est qu'un dysfonctionnement institutionnel, politique et administratif s'est produit et qu'il est grave. Il est survenu parce que les nécessités institutionnelles, politiques et administratives, ont été mal comprises et mal usitées par un membre de l'exécutif. Plus jamais un tel dysfonctionnement ne doit pouvoir se reproduire, quelle que soit la personnalité à la tête du Dicastère des finances de la Ville. Il est apparu indispensable au Conseil communal, d'abord, de faire toute la lumière sur ce qui s'est produit, en entrant dans les détails, ensuite d'analyser ce dysfonctionnement et enfin, de communiquer à la Commission financière et au législatif, en toute transparence, afin de répondre à certaines allégations, de rassurer sur la qualité du travail fourni par le Service des finances et de préciser les mesures prises ou envisagées par le Conseil communal, afin qu'une telle situation ne puisse plus jamais se reproduire. C'est vrai, certaines mesures ont été adoucies et même proposées par la Commission financière, comme le Président de la Commission financière l'a rappelé.

Outre le reproche de transparence excessive avec la publication du présent rapport, un autre reproche a été adressé au Conseil communal. D'aucuns prétendent que nous ne travaillons pas assez en équipe. Certes, la notion d'équipe est indispensable au bon fonctionnement d'un collège, mais dans le cas d'espèce, cette notion est un serpent qui se mord la queue. En effet, la confiance est au centre d'une équipe et c'est la confiance qui a guidé le Conseil communal, lorsque celui-ci, après discussions, a validé des chiffres des recettes fiscales à inscrire au budget, qui lui étaient présentés implicitement par l'ancien Directeur des finances comme ceux du Service des finances. La défiance critique qui a manqué alors au Conseil communal est justement le signe d'un travail d'équipe. Encore une fois, il s'agit de régler les processus, pour que le bon fonctionnement institutionnel et administratif ne dépende plus de ces notions compliquées d'esprit d'équipe, de confiance ou de bonne compréhension des nécessités et usages institutionnels.

La crise financière et institutionnelle que nous traversons a des effets. Aujourd'hui, il y a devant la porte de l'Hôtel-de-Ville des employés commu-

naux en colère, qui manifestent légitimement leur incompréhension parce que des propositions de mesures douloureuses ont été mises sur la table des négociations que mènent le Conseil communal et le syndicat.

Avant de discuter de l'action du Conseil communal, quant à ces mesures qui font naturellement et légitimement parler d'elles, je souhaite ici marteler la réalité financière qui est la nôtre, à savoir une diminution de près de CHF 10 millions des recettes fiscales en trois ans. Notre collectivité, à notre connaissance, est la seule du Canton à connaître une telle avanie. Sans ce reflux fiscal, malgré les erreurs et errements de l'ancien Directeur des finances, nous bouclerions les comptes sur un résultat de – CHF 4 millions et nous présenterions à votre autorité un budget 2015 révisé déficitaire de CHF 1 million. Or aujourd'hui, nos analyses définissent le déficit structurel de la Ville à hauteur d'environ CHF 20 millions. Nous vous exposerons, de manière circonstanciée, notre analyse de la situation, lors de la séance des comptes 2014 et du budget 2015 révisé, le 4 mai prochain.

Insister sur cette diminution des recettes doit permettre à tout un chacun d'admettre qu'il s'agit de dialoguer pour se serrer les coudes dans une situation difficile : c'est ensemble que nous trouverons la voie juste et équitable qui permettra de retrouver l'équilibre financier indispensable au rayonnement de notre Ville et à la mise en œuvre de ses projets; c'est ensemble que nous devons être capables de tout envisager, sans tabou, tout en veillant au bon fonctionnement de l'administration et au respect de notre personnel.

J'en viens justement à la ligne suivie par le Conseil communal, quant aux mesures envisagées touchant les conditions salariales du personnel de l'administration. Le Conseil communal souhaite un dialogue constructif avec le syndicat. Pour l'heure, ce dialogue existe, mais n'a pas toujours la hauteur que nous souhaitons. Mais, ce dialogue nous devons le poursuivre. A l'inverse de ce qui a été affirmé ici ou là, aucune décision n'a été prise dans la précipitation par le Conseil communal. Aucune décision. C'est une évidence, puisque nous sommes en phase de discussions et de négociations. Les décisions viendront après. Des propositions ont été formulées comme base de discussion.

Parallèlement, le Conseil communal a souhaité, d'ici la fin avril, rencontrer tout le personnel communal, service par service, afin d'expliquer et de présenter la situation et les mesures envisagées et surtout afin de répondre aux questions et d'entendre les préoccupations du personnel, exprimées dans une liberté de parole que le Conseil communal a voulu grande. Ces rencontres sont, pour nous, Conseil communal, riches en enseignements et se déroulent, malgré le contexte difficile, dans un très bon climat, constructif et respectueux. J'aimerais ici remercier le personnel communal pour la qualité de ces échanges.

Au-delà de cela, il s'agira, au bout des consultations et négociations de décider, si possible en ayant trouvé un accord avec le syndicat. Force était de constater que le Conseil communal, comme nos partenaires, ne disposait pas assez de temps d'ici au début mai pour s'entendre (dans les deux sens du terme) suffisamment et pour présenter des mesures concertées à votre autorité le 4 mai prochain. Le Conseil communal a donc décidé de différer la présentation de ces mesures et le rapport relatif viendra à la session de fin juin. Par contre, il maintient la présentation du budget 2015 révisé au 4 mai.

Certains chefs de groupe, dont M. Favre (mais il n'est pas le seul), se sont légitimement inquiétés : comment est-ce possible, puisque les mesures envisagées pourraient impacter l'exercice 2015 ? Eh bien, il y a très peu de probabilités que ce soit le cas. Si la progression salariale (les échelons) devait être touchée, l'impact porterait évidemment sur 2016. Concernant des mesures du type d'une contribution de solidarité, le Service juridique de la Ville a rendu attentif le Conseil communal qu'il existe un vide juridique et qu'il serait sage, pour éviter toutes contestations juridiques, de prévoir un délai de mise en œuvre correspondant au délai de résiliation le plus long, soit 6 mois. Ici également, l'impact d'une telle mesure (si elle devait être décidée) ne porterait qu'à partir de 2016.

En d'autres termes, les mesures aujourd'hui sur la table des négociations, quelles que soient celles qui seront partiellement ou totalement retenues, ne déploieront leurs effets qu'à partir de 2016 et trouveront donc place dans le budget 2016. J'espère ainsi avoir répondu à la préoccupation légitime des chefs de groupe de pouvoir se prononcer sur un budget 2015 correspondant, tant que faire se peut, à la réalité connue.

Aujourd'hui, un travail colossal nous attend tous, Conseil communal comme Conseil général et son émanation la Commission financière. Nous souhaitons que l'esprit de corps dépassant les clivages et rivalités politiques survivra aux premiers moments d'émotion et que chaque instance à sa juste place pourra poursuivre son travail de manière partenariale et constructive comme ce fut le cas de manière remarquable, depuis le jeudi noir du 5 février. A ce titre-là, j'entends remercier tout particulièrement la Commission financière pour le travail fourni et la qualité des échanges, qui s'inscrivaient dans un juste et bon partenariat.

Par ailleurs, le Conseil communal attend avec impatience sa nouvelle collègue et entend travailler avec elle dans le climat et les bases décrits ci-dessus. Il faut tourner la page, c'est de la résilience dont notre collectivité a besoin : cette crise doit nous rendre institutionnellement et politiquement meilleurs.

Monsieur Hainard a dit beaucoup de choses. J'aimerais répondre à un élément que nous avons déjà entendu à plusieurs reprises. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, mais peut-être n'était-ce pas au Conseil général, mais en Commission financière. J'ai défendu, devant votre autorité, le 5

février, un crédit de CHF 370'000.-- pour le réaménagement d'un tronçon sur la rue de l'Avenir, alors que quelques minutes auparavant, nous avons été informés qu'il y avait visiblement un gros problème avec les comptes.

Il faut comprendre qu'à ce moment-là, nous avons appris les choses quelques minutes auparavant seulement. Nous étions sous le choc et en même temps, l'ancien directeur des finances évoquait de l'incertitude : "*Ce n'est sûrement pas possible ou en tous cas pas dans ces proportions*". Il évoquait une erreur du Canton, une erreur du Service financier. Rien n'était certain.

En d'autres termes, pour nous, la priorité, dès ce moment-là, était de vérifier de savoir exactement où nous en étions. Il y avait une impossibilité, à ce moment-là, le 5 février, de communiquer quoi que ce soit, à qui que ce soit, sur ces informations très vagues.

Je tiens à préciser (et j'espère que cela rassurera Monsieur Hainard) que le projet de réaménagement de la rue de l'Avenir pour CHF 370'000.-- est un des premiers investissements tracés.

Il est pris acte du rapport par 32 voix contre 2.

La séance est levée à 21h10

La présidente :
Sylvia Morel

La secrétaire :
Anne Monard

La secrétaire-rédactrice
Sylvia Ruchat